

# **COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS**

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2013**

**L'an deux mille treize, le quatre février** à dix-neuf heures, le conseil municipal de Corcelles-en-Beaujolais légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Paul CHEMARIN, Maire.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de MM. DEPARDON, VIGREUX excusés – JAMBON, GENEVAY

M. Yvette DUCLOS a été élu(e) secrétaire.

Lecture faite du compte rendu de la séance précédente, celui-ci n'appelant aucune remarque, a été adopté.

### **ON PASSE A L'ORDRE DU JOUR.**

*Affichage et insertion sur site Internet du 08/02/2013*

Le conseil municipal :

- **prend acte** de la décision de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) évaluant à 77 700 € le montant de la charge financière relative au transfert de la bibliothèque municipale de Belleville à la CCBVS
- **demande** le report de l'application du décret sur la modification des rythmes scolaires à la rentrée 2014, compte tenu des nombreuses interrogations que suscite cette réforme en matière d'activités périscolaires, de financement et des moyens humains nécessaires pour l'encadrement notamment
- **souscrit** une convention d'assistance technique (gratuite) d'une durée de un an avec les services de la DDT du Rhône pour des missions portant sur des projets complexes ou d'aménagement durable ainsi que dans le domaine de la voirie
- **renouvelle** pour 2013 la convention conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône pour une Mission Assistance Juridique pour un montant annuel de 626 €.
- **n'octroie pas** d'indemnité de conseil à Mme la Perceptrice de Belleville pour 2012
- **approuve** le dossier de classement, déclassement et changement de nom des différentes voiries de la commune ainsi que le tableau de classement associé à ce dossier
- **sollicite** l'accord du Département du Rhône pour le reclassement d'une partie du chemin départemental n°119 partant de l'ancienne station d'épuration jusqu'à la RD306, dans la voirie rurale, et sa dénomination pouvant être « Chemin Rural numéro 119 de Burnat »
- **prend acte** des décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion, dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées par l'assemblée
- **maintient** l'article 58 du règlement du cimetière mis en place le 18/01/2000 interdisant la circulation des véhicules automobiles des particuliers
- **apprend** que la cession gratuite du four à pain des Sèves, bloquée par des procédures administratives, va enfin pouvoir se régulariser
- **prend note** de la tenue d'une réunion avec les riverains du Chemin des Bisots concernant la réglementation de la circulation sur cette voie communale
- **prépare** la mise en place d'un avenant au contrat de délégation avec la Lyonnaise des Eaux pour la gestion du Service d'Assainissement Public avant la mise en service de la nouvelle station d'épuration
- **fait le point** sur les travaux et acquisitions à prévoir au budget 2013

**LA SEANCE A ETE LEVEE A 22 HEURES 20.**